SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018

Présents : Jean-Jacques HERPIN, Jean-Yves MARTIN, Éric BUISSON, Marc DE VOS, Mohammed KHARMOUDY, Sylvie HERPIN, Chantal GREZIL

Absents excusés : Josiane AMIARD donne pouvoir à Sylvie HERPIN
Gérald CHALIFOUR donne pouvoir à Jean-Jacques HERPIN
Yveline RONFLE donne pouvoir à Jean-Yves MARTIN

Absent : Florian LAFRESNAYE

Secrétaire de séance : Marc DE VOS

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AOÛT 2018

Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal a des remarques et/ou suggestions sur le compte-rendu du 2 août 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ***approuve, à l'unanimité***, tel qu'il est rédigé le compte-rendu du Conseil Municipal du 2 août 2018.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL DE LA COMMUNE DE VANCÉ AUPRES DU RPI DU TUSSON

M. le Maire présente le projet de convention de mise à disposition de Madame Jocelyne CANY (ATSEM) et de Madame Véronique BENARD auprès du SIVOS, ce projet est identique à l'année scolaire précédente.

M. le Maire demande au Conseil Municipal s'il est autorisé à signer la convention de mise à disposition des agents de la commune de Vancé auprès du Regroupement Pédagogique Intercommunal entre les communes de Cogners, La Chapelle-Gaugain, Lavenay et Vancé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ***décide, à l'unanimité***, d'autoriser M. le Maire à signer la convention de mise à disposition Mme Jocelyne CANY et Mme Véronique BENARD, agents de la commune de Vancé, auprès du Regroupement Pédagogique Intercommunal entre les communes de Cogners, La Chapelle-Gaugain, Lavenay et Vancé.

RÉGIE ANIMATION – REPAS DANSANT

La Régie Animation organise un repas dansant. Il convient d'en définir la date.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ***décide, à l'unanimité***, de fixer la date du 1er décembre pour le repas dansant. Si toutefois, ce repas ne pouvait s'organiser dans les meilleures conditions, ce dernier pourrait être annulé.

M. Le Maire interroge le Conseil Municipal sur le tarif du repas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ***décide, à l'unanimité***, de fixer le prix du repas comme suit :
  - 20 €/personne adulte.
  - 10 €/enfant jusqu'à 12 ans.

DÉLIBÉRATION RELATIVE AU RÉGIME DE LA FISCALITÉ PROFESSIONNELLE UNIQUE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a adhéré à une Communauté de Communes placée sous le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU). L'ensemble de la fiscalité économique (CFE, CTE, IFER, TaSCom, CVAE etc.) est perçu par la Communauté de Communes en lieu et place des communes. Ces dernières perdent ainsi ces recettes fiscales en même temps qu'une partie de leur pouvoir fiscal. Cependant, cela ne représente pas une perte nette pour la commune car elle récupère une partie de ces montants à travers l'attribution de compensation qui est évaluée par la CLECT. La DDFIP nous demande de régulariser notre situation en prenant une délibération pour l'année fiscale 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ***approuve, à l'unanimité***, la demande de la DDFIP de régulariser la situation de la commune en prenant la délibération suivante : « *A la suite du passage de notre Communauté de Communes au régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) décide de rapporter toutes les délibérations prises antérieurement en matière de Fiscalité Professionnelle* ».

FANFARE DE SAINT-CALAIS POUR LE DÉFILÉ DU 11 NOVEMBRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune organise un défilé le 11 novembre prochain. M. le Maire propose de faire appel à la Fanfare de Saint-Calais (coût 230 €) pour cet évènement et interroge le Conseil Municipal s'il en est autorisé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ***approuve, à l'unanimité***, de faire appel à la Fanfare de Saint-Calais pour un coût de 230 € et autorise M. le Maire à signer le devis qui sera proposé pour ce faire. Le défilé aura lieu à 16 heures 30.

PRÉSENTATION DES DEVIS D'AUDITS ENERGÉTIQUES POUR LA SALLE DES FÊTES ET LA BOULANGERIE

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal les projets de travaux pour l'année 2019 pour la salle des fêtes ainsi que pour la boulangerie en cas de reprise d'activité. Pour ce faire, il convient dans un premier temps de faire établir des devis d'audits énergétiques pour procéder par la suite aux travaux nécessaires mais également pour pouvoir prétendre à des demandes de subventions de l'Etat. M. le Maire demande au Conseil Municipal s'il est autorisé à signer le devis qui aura été choisi par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ***décide, à l'unanimité***, de reporter l'étude des devis d'audits d'énergétiques au prochain Conseil. En effet, le Conseil Municipal estime que le montant des devis proposés est élevé et qu'il convient d'en avoir davantage afin de pouvoir les comparer avant de prendre une décision.

DEVIS POUR LE NETTOYAGE DE LA BOULANGERIE EN CAS DE REPRISE D'ACTIVITÉ

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de faire procéder à un « grand » nettoyage de la boulangerie si celle-ci devait être reprise en location-gérance. M. le Maire soumet le devis au Conseil Municipal et demande s'il est autorisé à le signer ainsi que celui, arrivé tardivement, correspondant à la réparation du matériel et fournitures manquantes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ***décide, à l'unanimité***, d'autoriser M. le Maire à signer le devis pour faire procéder au « grand » nettoyage de la boulangerie ainsi que celui correspondant à la réparation du matériel et des fournitures manquantes en cas de reprise en location-gérance de la boulangerie.

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Maison « Le Pont » : inondations lors de grosses intempéries : le propriétaire demande quelles pourraient être les solutions apportées par la commune.
  - La demande sera étudiée afin de pouvoir pallier aux éventuels incidents.

- ✓ Définir date réunion voirie et bâtiments :
  - Réunion voirie fixée au jeudi 4 octobre 2018 vers 9 heures
  - Réunion bâtiments : date à définir sur le mois de novembre

- ✓ Polleniz 72 (GDON) : mise en place de l'association
  En cours

- ✓ Point sur l'installation prochaine de la fibre optique (élagage)
  - Il conviendrait de reprendre contact avec le Département afin de faire un point avec lui quant au déploiement de la fibre au sein de la Commune. Par ailleurs, lors de la réunion de voirie fixée au jeudi 4 octobre 2018, il sera à nouveau constaté sur place si un élagage est nécessaire finalement sur d'autres propriétés/terrains.

- ✓ Rallye Cœur de France le week-end du 29 et 30 septembre

- ✓ Rentrée scolaire
  - 16 enfants inscrits.

La séance est levée à 19 heures 30.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les membres présents.